



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée  
4, rue de Saint Jean de Sauves  
86330 LA CHAUSSEE  
05 49 22 73 67



### Séance du 09 mai 2023

-=-=-=-

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 09 mai 2023 à 18h30.

L'ordre du jour est ainsi fixé:

- 2023\_17- Vote des taxes locales;
- 2023\_18-Redevance d'occupation du domaine public 2023 au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité;
- 2023\_19- Subvention à l'association Les amis du verger de la Siette des Moulins;
- 2023\_20- Demande de subvention au titre des voyages scolaires au collège Isaac de Razilly;
- 2023\_21- Demande de subvention à l'Association Sportive du collège Isaac de Razilly;
- 2023\_22- Enquête publique procédure bine en état d'abandon manifeste;

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET et M. BERT, Adjoints, RUTAULT B, Mme DORIOL MJ, Messieurs BOULÉ G, POTTIER X, GIROIRE

JJ Absent excusé : Mme DORIOL MJ procuration à M. Giroire JJ

#### Objet : Vote des taxes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas *augmenter les taux en 2023*.

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2023 et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux :

- Taxe habitation : 16.48% soit un produit attendu de 4 939.  
(bases d'imposition prévisionnelles 2023 : 29 970)
- Taxe foncière propriétés bâties : 32.59% soit un produit attendu de 42 628.  
(bases d'imposition prévisionnelles 2023 : 130 800)
- Taxe foncière propriétés non bâties : 35.59% soit un produit attendu de 13 809.  
(bases d'imposition prévisionnelles 2023 : 38 800)

Objet : Montant de la redevance d'occupation 2023 du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et, après en avoir délibéré :

- ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- VALIDE le montant de 234 euros au titre de la redevance pour 2023 ;

Objet : Subvention à l'Association Les Amis du Verger de la Siette des Moulins

L'association apporte son soutien au projet de verger communal notamment par un atelier greffe en 2023

Somme allouée :50.00€ (cinquante euros)

Objet : Demande de subvention du Collège Isaac de Razilly

La commune participe financièrement aux voyages scolaires des enfants de la commune- la subvention est versée directement aux familles

-2 élèves de 5ème au séjour à la montagne : 80.00€ à chaque famille soit 160.00€

-1 élève de 3<sup>ème</sup> au séjour en provence antique : 80.00€

pour un total de 240.00€

Objet : Subvention à l'Association Sportive du Collège

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association Sportive du Collège qui œuvre à permettre à des jeunes de découvrir un large panel d'activités physiques et sportives.

Somme allouée :50.00€ (cinquante euros)

Objet : État d'abandon manifeste : enquête publique

-DÉCIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont il s'agit en état d'abandon manifeste ; que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé pour la réalisation d'un projet de location ou vente ;

-AUTORISE le maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par l'article L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'expropriation ;

-INDIQUE les modalités de la mise à disposition d'un registre d'enquête publique consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consultable durant un mois, qui seront notifiées à chacun des propriétaires par courrier recommandé avec accusé de réception :

Consultation du 22 mai au 21 juin 2023 aux lieux et horaires ci-dessous:

Mairie de La Chaussée 4 rue de Saint Jean de Sauves 86 330 la chaussée

Lundi : 14h – 17h

Mardi : 10h-12h / 14h-17h

Jeudi : 10h-12h / 14h-17h

Vendredi : 10h-12h/ 14h-17h

## Questions diverses:

1-La commune a reçu une proposition du Syndicat Énergies Vienne concernant notre parc d'Éclairage Public pour un passage 100% LED.

Le coût est de 37 790€ à répartir sur 15 ans.

2-La commission des travaux se réunira le 1er juin 2023 à 18h30 pour étudier les plis du marché "Réhabilitation énergétique des bâtiments" -phase MOE (Maîtrise d'œuvre), lancé le 10 mars et dont la fin de consultation était le 7 avril à 12h00 : deux ateliers d'architecture ont répondu.

Ils sont actuellement en phase d'étude par l'agence mandatée par le Syndicat Énergies Vienne. Un complément d'informations leur a été demandé.

La commission ayant perdu certains de ses membres, il a donc été décidé d'y inclure l'ensemble du Conseil municipal.

3-le radar implanté sur la RD 347 a flashé 269 fois en 17 jours. Des vitesses hors normes ont encore été relevées (au delà de 130km/h). Le radar mobile reviendra régulièrement toutes les 3 semaines. Une réunion technique s'est tenue en vue de l'implantation d'un autre radar dit "tourelle".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.